



Un étudiant devrait
pouvoir conserver sa
bourse d'Etat lorsqu'il
s'inscrit dans un
établissement privé

Enseignement hors contrat : plus d'équité revendiquée

Education

Avec un million d'élèves et d'étudiants et 70 000 emplois, **le secteur de l'enseignement privé indépendant revendique d'être traité avec équité.**

Irène Inchauspé

En période électorale, les livres blancs se ramassent à la pelle. Le sujet de l'éducation n'échappe pas à la règle : après les propositions de l'enseignement catholique fin février, c'est l'enseignement privé, dit hors contrat, qui publie les siennes.

Selon les chiffres de la Fédération nationale de l'enseignement privé (FNEP), ce sont près d'un million d'élèves et d'étudiants qui sont scolarisés dans un établissement hors contrat. Ils sont 60 000 environ (sur 12 millions) à se rendre dans des écoles laïques, confessionnelles, Montessori, citoyennes, démocratiques... Najat Vallaud-Belkacem a voulu les encadrer en faisant passer l'ouverture de ces établissements d'un simple régime de déclaration à un régime d'autorisation préalable. Un projet censuré par le Conseil Constitutionnel le 26 janvier dernier lors de l'examen de la loi égalité et citoyenneté.

Le gros des troupes se situe hors de l'école, dans des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, selon la FNEP, 500 000 étudiants sur 2,6 millions sont accueillis dans des institutions qui ne sont pas en contrat avec l'Etat. En ajoutant les 110 000 apprenants de l'enseignement à distance, ceux des écoles de langue, qui sont plus de 40 000, et encore ceux des classes préparatoires aux concours d'entrée en écoles paramédicales, on arrive à plus de 800 000. A ce nombre d'élèves, il faut rajouter celui des 70 000 emplois que revendique le secteur. « C'est un des arguments, quantitatif, que nous avançons pour que les établissements hors contrat ne soient pas discriminés, explique Patrick Roux, président de la FNEP. Un autre est d'ordre philosophique, plus fondamental, c'est l'idée qu'il ne peut pas y avoir de pays libre sans école libre et que l'enfant appartient à sa famille et pas à l'Etat. » Un troisième argument est tout simplement pratique : l'Etat ne peut pas tout faire. « Entre le privé sous contrat et le privé hors contrat, c'est près d'un quart des élèves qui aujourd'hui ne trouvent pas leur place dans le système classique » ajoute Patrick Roux.

Déduction fiscale. Les revendications de la FNEP sont de trois ordres. D'abord, une qui ne coûte rien. Faire en sorte qu'un étudiant boursier ne perde pas sa bourse d'Etat s'il choisit



un établissement d'enseignement supérieur privé. « Il est boursier parce que ses parents ont des revenus modestes, pas parce qu'il va dans le public », note Patrick Roux. Ensuite, la FNEP propose une mesure qui pourrait rapporter « quelques centaines de millions d'euros à l'Etat ». Selon son président, de nombreuses familles africaines veulent envoyer leurs enfants faire leurs études supérieures en France...mais dans le privé afin que leur progéniture soit bien encadrée et pas livrée à elle-même dans les universités. « Or, ce sont les consulats qui délivrent les visas, et nous savons que si les familles disent qu'elles préfèrent le privé, elles n'obtiennent pas satisfaction » déplore Patrick Roux. Enfin, il souhaiterait que les parents qui inscrivent leurs enfants dans des établissements hors contrat puissent bénéficier d'une déduction fiscale comme ceux qui préfèrent leur payer des cours particuliers. Une mesure cette fois coûteuse pour l'Etat.

« C'est l'équipe de François Fillon qui a été la plus ouverte à nos propositions, confie Patrick Roux. Jean-Luc Mélenchon a été très clair : faites de ce que vous voulez mais vous n'aurez pas un euro d'argent public. » Chez Marine Le Pen et Emmanuel Macron, la FNEP a été écoutée avec attention sans que des réponses claires soient apportées. Benoît Hamon est aux abonnés absents.

@iinchauspe 